

## **KU F 60 Cobre en Polvo**

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : KU F 60 Cobre en Polvo  
Code du produit : 060505VZ0  
Nom de la substance : paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)  
No.-Index : 029-019-01-X

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Agents de coloration, pigments

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : ECKART GmbH  
Guentersthal 4  
91235 Hartenstein  
Téléphone : +499152770  
Téléfax : +499152777008  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Matières solides inflammables, Catégorie 1      H228: Matière solide inflammable.  
Toxicité aiguë, Catégorie 4      H302: Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë, Catégorie 3      H331: Toxique par inhalation.  
Irritation oculaire, Catégorie 2      H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

---

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 03.12.2024
5.0	12.02.2023	102000000434	Date de la première version publiée: 09.01.2014

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H228 Matière solide inflammable.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
**Intervention:**  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.  
**Stockage:**  
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

Nom de la substance : paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)

No.-Index : 029-019-01-X

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CENo.-Index Numéro d'enregistrement	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Non attribuée  029-019-01-X 01-2119480154-42	$\geq 50 - \leq 100$	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard) : 0,733 mg/l 0,7 mg/l

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin  
traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et  
appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la  
peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du  
savon.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxique par inhalation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre spéciale contre les feux métalliques  
Sable sec  
poudre ABC
- Moyens d'extinction inappropriés : Eau  
Jet d'eau à grand débit  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes
-

## **KU F 60 Cobre en Polvo**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 03.12.2024
5.0	12.02.2023	102000000434	Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les  
conteneurs fermés.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Enlever toute source d'ignition.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours  
d'eau ou le sol.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est  
possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer  
les autorités compétentes conformément aux dispositions  
locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement  
étiquetés.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un  
aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer  
dans un conteneur pour l'élimination conformément aux  
réglementations locales (voir chapitre 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour  
l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **KU F 60 Cobre en Polvo**

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.  
Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.  
Éviter la formation de particules respirables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.  
  
Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir à l'écart des produits tabagiques.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.  
  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -  
Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.  
  
Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
-

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

sur les conditions de stockage

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.  
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No. -CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME (Poussière)	1 mg/m <sup>3</sup> (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE) (Poussière)	2 mg/m <sup>3</sup> (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,041 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Eau douce	0,0078 mg/l
	Eau de mer	0,0052 mg/l
	STP	0,230 mg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
	Sol	65 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains  
Matériel : Cuir

Remarques : Gants en cuir Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de travail de protection dissipateur et ignifuge. DIN EN 11612; EN 533; EN 1149-1. Chaussures de sécurité dissipatrices.  
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.  
Respirateur avec un filtre à poussière  
Filtre P1



## **KU F 60 Cobre en Polvo**

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	:	poudre
Couleur	:	cuivre
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	2.597 °C
Inflammabilité	:	La substance ou le mélange est un solide inflammable dans la catégorie 1.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Non pertinent
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	8,96 gcm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

---

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

Répartition de la taille des particules :

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible  
  
Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.  
Toxique par inhalation.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 515,46 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,7216 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

---

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

#### **paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique):**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
- DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 300 - 500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,733 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
- CL50 (Rat, mâle): 0,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Estimation de la toxicité aiguë: 0,7 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

- Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

- Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### Composants:

#### **paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique):**

---

## **KU F 60 Cobre en Polvo**

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

Résultat : Irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Information supplémentaire**

##### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique):**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu : Très toxique pour les organismes aquatiques.

---

## **KU F 60 Cobre en Polvo**

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

aquatique  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

### **12.7 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Le code européen des déchets : 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux  
Le code européen des déchets : 10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

---

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3089  
IMDG : UN 3089  
IATA : UN 3089

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : POUDRE MÉTALLIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Poudre de cuivre)  
IMDG : METAL POWDER, FLAMMABLE, N.O.S.  
(Copper metal powder)  
IATA : Metal powder, flammable, n.o.s.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 4.1	
IMDG	: 4.1	
IATA	: 4.1	

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F3  
Numéro d'identification du danger : 40  
Étiquettes : 4.1  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1  
EmS Code : F-G, S-G  
Remarques : IMDG Code segregation group 7 - Heavy metals and their salts, IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

**IATA (Cargo)**  
Instructions de : 448

---

## **KU F 60 Cobre en Polvo**

Version 5.0      Date de révision: 12.02.2023      Numéro de la FDS: 102000000434      Date d'impression: 03.12.2024  
Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

conditionnement (avion cargo)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y441  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y441  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**  
Polluant marin : oui

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 40

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (ref onte) : Non applicable

---

## KU F 60 Cobre en Polvo

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 03.12.2024
5.0	12.02.2023	102000000434	Date de la première version publiée: 09.01.2014

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour autres abréviations

FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable



## **KU F 60 Cobre en Polvo**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 03.12.2024
5.0	12.02.2023	102000000434	Date de la première version publiée: 09.01.2014

---

### **Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR